

Gisèle Halimi, une grande figure du combat féministe

Le Planning familial a appris avec tristesse le décès de Gisèle Halimi, avocate et militante pour les droits des femmes.

Nous rendons hommage à cette militante féministe engagée contre la torture et dans la défense des militant.e.s du FLN, et notamment de Djamila Boupacha. Gisèle Halimi a également été une figure majeure des mobilisations pour les droits des femmes, en particulier le droit à l'avortement. En 1971, après le succès du manifeste des 343 femmes ayant déclaré avoir avorté, dont elle est signataire, elle crée l'association "Choisir" aux côtés de Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig et Christiane Rochefort. Dans un contexte où l'avortement est fortement réprimé, Choisir a pour objet d'une part la défense des femmes poursuivies pour avortement et d'autre part l'abrogation de la loi de 1920, en utilisant des moyens de lutte légaux, comme les procès.

En 1972, lors de celui qui est resté dans l'histoire sous le nom de "procès de Bobigny", elle défend Marie-Claire Chevalier, mineure accusée d'avoir avorté alors qu'elle était enceinte suite à un viol, ainsi que sa mère et les personnes l'ayant aidé à avorter. Le talent et la force de Gisèle Halimi sont d'avoir fait que ce procès devienne non plus celui d'une femme et de celles qui avortent mais le procès de l'avortement clandestin. Ajouté aux mobilisations féministes, cet événement a été un accélérateur pour la dépenalisation de l'avortement, finalement obtenue dans la loi du 17 janvier 1975, dite loi Veil.

Ce combat est toujours d'actualité pour les droits des femmes, en France et dans le monde. Une femme meurt toutes les 9 minutes d'un avortement clandestin. Nous continuerons ce combat, en permettant à toutes et tous d'accès à ce droit, et l'améliorer.

En 1978, elle se saisit à nouveau d'un procès, celui intenté par deux jeunes femmes victimes de viol aux trois hommes qu'elles accusent, pour faire de cet événement une tribune contre le viol et faire ainsi changer les mentalités : ce ne sont pas aux victimes de porter la honte et la culpabilité d'avoir été victime de viol. Ce procès ouvre la voie vers une loi faisant du viol un crime, en 1980.

Plus tard, à travers l'association "Choisir-La cause des femmes" et la clause de l'Européenne la plus favorisée, Gisèle Halimi a porté le projet d'une Union européenne dans laquelle les femmes auraient accès aux législations qui sont les plus favorables dans les différents pays.

En luttant pour l'avancée des droits des femmes aujourd'hui, l'accès à l'avortement et une meilleure prise en compte de la parole des femmes dans les violences, en affirmant qu'aujourd'hui nous souhaitons être "Libres de nos choix", nous lui rendons hommage.

Contacts presse : Sarah Durocher 07 49 01 84 14 ; Lydie Porée 06 87 16 36 68